FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément aux règlements
(CE) N° 1907/2006 et CE N° 453/2010

Mareva

REVA-NET ACIDE
NETTOYANT LIGNE D'EAU

Version précédente : 24/11/2015 Date de révision : 04/09/2017

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : REVA-NET ACIDE
Autres noms : NETTOYANT LIGNE D'EAU ; NETTOYANT LIGNE D'EAU & NETTOYANT ELECTRODES (Electrolyse)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit de nettoyage des lignes d'eau des piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

*Pour **la Suisse*** se référer à la section 16.2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE :	+33 (0)1.45.42.59.59	ORFILA (INRS)
	+33 (0)4.91.75.25.25	Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
ALLEMAGNE :	030.19240	Giftnotruf BERLIN
SUISSE :	145 (STIZ Zürich)	

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Liquide inflammable	Catégorie 3	H226
Corrosion du métal	Catégorie 1	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1	H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi)	R36/38
	R10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants
Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :

Mention d'avertissement :
Danger

Mention de danger :

H226	**Liquide et vapeurs inflammables**
H290	**Peut être corrosif pour les métaux**
H314	**Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves**

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

PBT : Pas de données
vPvB : Pas de données

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom du composant	*Identifiants*	*Classification*		*%*
		67/548/CEE	*(CE) n°1272/2008 (CLP)*	
Acide phosphorique	N°CAS : 7664-38-2 N° CE : 231-633-2 N°enregistrement Reach : 01-2119485924-24-XXXX	C ≥ 25 % : C; R34 10 % ≤ C < 25 % : Xi; R36/38	Met. Corr. 1 – H290 C ≥ 25% : Skin Corr. 1B – H314 10% ≤ C < 25% : Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	< 25 %
Propane-2-ol	N°CAS : 67-63-0 N° CE : 200-661-7 N°enregistrement Reach : 01-2119457558-25-XXXX	F, Xi R11, R36, R67	Flam. Liq. 2 – H225 Eye Corr. 2 – H319 STOT SE 3 – H336	< 20 %
Alcool C9-C11 éthoxylé	N°CAS :68439-46-3 N° CE : aucun (polymère) N°enregistrement Reach : Non concerné (polymère)	Xn, Xi R22, R36	Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318	< 5 %

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l' eau claire au moins 15 mn.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l' eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche et faire boire de l'eau (seulement si la victime est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Eau. Ne pas utiliser l'eau en "jet bâton" afin d'éviter les projections.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit inflammable : **Point éclair = 38 °c**
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Des produits de décomposition dangereux peuvent se former (hydrogène, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un vêtement de protection anti-acide.
- En cas de feu environnant, refroidirles récipients par pulvérisation d'eau.
- Se tenir éloigné d'éventuelles projections.
- Empêcher les effluents de la lutte contre le feu, de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Appareil respiratoire autonome en mileiu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes.
- Se tenir éloigné d'éventuelles projections.
- Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards de pulvérisation.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles (par ex. sable, terre…).
- Transférer dans un conteneur étiqueté et étanche en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.

6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle
Voir section 13 pour l'élimination du produit

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Manipuler à l'écart de toute source d'ignition ou de chaleur.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations.
- Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires à proximité des postes de travail.
- Si une dilution est nécessaire, toujours ajouter le produit dans l'eau et JAMAIS l'inverse (réaction exothermique avec risques de projections).

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et ventilé.
Stocker à l'abri de la lumière et de la chaleur.
Eviter les températures > 35 °c
Conserver à l'écart des Produits incompatibles (bases, combustibles, oxydants...).

Emballage : Matière appropriée : plastique (PE, PP).
Matière non-appropriée : métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

	Acide phosphorique	Propane-2-ol
France :	VLCT 0,5 ppm, 2 mg/m^3 VME 0,2 ppm, 1 mg/m^3 (limites indicatives)	VLCT 400 ppm, 980 mg/m^3 (limites indicatives)
Suisse :	VLE 2 mg/m^3 VME 1 mg/m^3	VLE 400 ppm, 1000 mg/m^3 VME 200 ppm, 500 mg/m^3
Autre(s) :	TWA = 1 mg/m^3 (Indicatif)	

Dose dérivée sans effet (DNEL)
Acide phosphorique

Utilisateurs	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	2,92 mg/m^3 (LE, LT)		
Consommateurs	0,73 mg/m^3 (LE, LT)		

Propane-2-ol

Utilisateurs	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	500 mg/m^3 (SE, LT)		888 mg/kg p.c. / jour (SE, LT)
Consommateurs	89 mg/m^3 (SE, LT)	26 mg/kg p.c. /jour (SE, LT)	319 mg/kg p.c. / jour (SE, LT)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEL)

	Acide phosphorique	Propane-2-ol	Alcool C9-C11 éthoxylé
Eau douce :	Pas de données	140,9 mg/L	Pas de données
Eau de mer :		140,9 mg/L	
Sédiment d'eau douce :		552 mg/kg	
Sédiment marin :		552 mg/kg	
Sol :		28 mg/kg	
STP :		2251 mg/l	

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique
- Éviter les projections

Voir mesures de protection Section 7

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante et/ou de dépassements des limites d'exposition, porter un appareil respiratoire approprié et agréé.

Protection des mains : Porter des gants appropriés pour les produits chimiques : en PVC ou autre matière plastique.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale.

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures d'hygiène : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Se laver les mains après manipulations.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Voir Section 6.2

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Liquide	*Propriétés comburantes :*	non comburant
Couleur :	incolore	*Pression de vapeur :*	Pas de données
Odeur :	Légèrement alcoolique	*Densité apparente :*	Pas de données
pH à 25°C :	1,00 – 1,10	*Masse volumique :*	1040 – 1050 kg/m³
Point congélation :	Pas de données	*Solubilité(s) :*	Soluble dans l' eau en toutes proportions
Point d'ébullition :	Pas de données	*Coeff partage n-octanol/eau :*	Pas de données
Point d'éclair :	**38 °c**		
Taux d'évaporation :	Pas de données	*T°auto-inflammation :*	Pas de données
Inflammabilité :	Pas de données	*T° de décomposition :*	~ 80°C
Propriétés explosives :	non explosif	*Viscosité :*	Pas de données

9.2. Autres informations
Pas d'autres données.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Pas d'information disponible

10.2. Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Attention, produit acide : peut réagir violemment au contact des bases (dégagement de chaleur).
- Ne pas mettre en contact avec des oxydants forts (hypochlorites, chlores organiques, sels peroxydés...)
- Attaque les métaux avec dégagement d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

- Chaleur (T > 38°C). Dégagement de vapeurs inflammables.

10.5. Matières incompatibles

- Bases fortes, métaux, oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Chlorue d'hydrogène, oxyde de carbone, oxydes de phosphore, phosphine.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

11.1. Toxicité aiguë

	Acide phosphorique	Propane-2-ol	Alcool C9-C11 éthoxylé
Inhalation	Pas de données	CL50 > 25 mg/l (rat ; 6h, vapeur) (OCDE 403)	Pas de données
Orale	DL50 =2 600 mg/kg (rat) (OCDE423)	DL 50 = 5 840 mg/kg (rat) (OCDE401)	DL 50 = 1 378- 2 000 mg/kg (rat)
Dermale	DL50 = 2 740 mg/kg (lapin)	DL 50 = 13 900 mg/kg (lapin) (OCDE 402)	DL 50 > 2 000 mg/kg (rat)

==> Le mélange n'est pas classé avec une toxicité aiguë.

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau.

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible sur le mélange.

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible sur le mélange.

11.6. Cancérogénicité

Aucune information disponible sur le mélange.

11.7. Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible sur le mélange.

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Aucune information disponible sur le mélange.

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Aucune information disponible sur le mélange.

11.10. Autres informations

Pas de données

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité

Nom du produit/mélange		Durée	Valeurs	Espèce
Acide phosphorique	*Poisson*	96 h	CL50 = 138 mg/l	Gambusia affinis
		96 h	CL50 = 3 – 3,25 mg/l	Lepomis macrochirus
	Invertébrés Aquatiques	48 h (OCDE 202)	CE50 > 100 mg/l	Daphnia magna
	Algues	72 h (OCDE 201)	CE50 > 100 mg/l	Desmodesmus subspicatus
		72 h (OCDE 201)	NOEC = 100 mg/l	
Propane-2-ol	*Poisson*	96 h	CL50 = 9 640 mg/l	Pimephales promelas
	Invertébrés Aquatiques	24 h	CE50 = 9 714 mg/l	Daphnia magna
	Algues	72 h	CE50 > 100 mg/l	Scenedesmus subspicatus
Alcool C9-C11 éthoxylé	*Poisson*	96 h	CE50 = 1-10 mg/l	
	Invertébrés Aquatiques	48h	CE50 > 100 mg/l	
	Algues		CL50 = 1-10 mg/l	

==> Le mélange n'est pas classé toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

	Persistance	Dégradabilité
Acide phosphorique	Donnée non disponible	Non applicable (substance inorganique)
Propane-2-ol	Donnée non disponible	Facilement biodégradable 53 % (durée d'exposition : 5 jours)
Alcool C9-C11 éthoxylé	Donnée non disponible	Aisément biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Éliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

ADR, IMDG : 2924

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

LIQUIDE INFLAMMABLE CORROSIF NSA (mélange contenant acide phosphorique et isopropanol)

14.3.Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG : 3 (+8)

14.4. Groupe d'emballage :

ADR, IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 2.2

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC :

Pas de données

Autres informations :
Code tunnel (ADR) : D/E
Quantités limitées : LQ = 5L / 30 kg

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :
Applicable
Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :
Applicable
Règlement (UE) n°649/2012 – Exportations et importations de produits chimiques dangereux :
Applicable, code ICPE : 4331

Allemagne : Registriernummer : Non concerné

Suisse : SZID : 313572

15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : **MAREVA AG**
Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF253
CH-4009 BASEL
Téléphone / Fax : 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Version : 2.1

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.